

Séance du 25 avril 2013

Le conseil municipal de jeudi a été consacré l'attribution des marchés concernant l'aménagement du pôle culturel de la Paix. Le maître d'œuvre, le cabinet IBS, a proposé au conseil les offres retenues après négociation pour les 11 lots faisant l'objet de l'appel d'offres.

Le conseil, à l'unanimité, accepte de passer les marchés avec les entreprises retenues par la commission d'appel d'offres pour un montant de 447 947 € HT soit 12 % en dessous de l'estimation.

Le début des travaux est fixé au 23 mai. D'ici cette date la bibliothèque devra déménager pour laisser place au chantier. Après avoir envisagé, un temps, de la fermer pendant le temps des travaux, il a été décidé de recourir à une solution de transition. En effet, la municipalité, consciente des efforts déployés par l'équipe pour donner un second souffle à la bibliothèque et des conséquences que cette coupure trop longue pouvait entraîner, a proposé au propriétaire de l'ex-bar « le Luysandre » de lui louer son local actuellement inoccupé. Ce local de 50 m² environ ne nécessiterait aucun travaux et les bibliothécaires se sont déjà organisées pour assurer le bon fonctionnement du service afin de garder un lien avec les lecteurs.

Opération façade :

Le maire adjoint en charge de l'urbanisme, rappelle que dans le cadre du contrat de développement Rhône-Alpes initié par le syndicat mixte Bresse-Revermont-Val de Saône, le conseil municipal avait décidé, il y a trois ans, de souscrire à l'opération de mise en valeur environnementale de l'habitat dans les centres bourg ».

Cette opération a rencontré un succès satisfaisant puisque sept dossiers ont été signés sur le premier appel à projet et huit demandes ont été enregistrées sur le deuxième. Suite à la proposition du Syndicat Mixte Bresse Revermont Val de Saône de reconduire une dernière opération, le maire propose de renouveler les périmètres déjà validés (La Madeleine) et d'y ajouter la rue de la Levée. La subvention accordée par le Syndicat Bresse Revermont Val de Saône s'élève à 8 € le m² à concurrence de 800 € par bâtiment, la même somme est accordée par la commune dans les mêmes conditions.

Tirage au sort des jury d'assises 2014

En vue de l'établissement des listes préparatoires, neuf noms ont été tirés au sort :

Franck Broyer – Christophe Morand – Maryse Buathier – Christian Serve – Florence Thibert – Jean Baptiste Sallin – Bruno Pommerel – Sandrine Pauget – Gilles Broyer

Achat de matériel :

Le conseil à l'unanimité accepte l'achat de matériel d'illuminations pour doter divers quartiers de la commune auprès de l'entreprise BLACHERE pour une montant de 4 877,44 € HT.